

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							
NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT								
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties Individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 595 €		3 534 €		6 190 €			
Frais de caisson hyperbare	36 110 €		36 110 €		36 110 €		36 110 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont :	7 222 €	31 983 € (a)	25 276 €	31 983 € (a)	28 887 €	300 000 € (a)	7 222 €	31 983 € (a)
Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Soins dentaires urgents	Inclus	129 € (b)	Inclus	129 € (b)	Inclus	129 € (b)	Inclus	129 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 47 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : +33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7.							
Avance sur la caution pénale à l'étranger		11 865 €		11 865 €		11 865 €		11 865 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 317 €		31 110 €		82 536 €		10 317 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 222 €		21 665 €		41 268 €		7 222 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	787 €							
GARANTIES LOISIRS TOP (d)								
Garanties de base ci-dessus + Assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous								
<i>Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence</i>								
Annulation voyage plongée	- 6 190 € par bénéficiaire et 30 951 € pour un même évènement - Franchise de 31 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 190 € par bénéficiaire et 30 951 € pour un même évènement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 190 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 310 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	789 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire						Néant	
Garantie "Avance sur la caution pénale à l'étranger"		11 865 €		11 865 €		30 951 €	Néant	
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
Loisir de base	18,00 €		29,00 €		50,00 €		10,00 €	
Loisir TOP	36,00 €		47,00 €		77,00 €		Pas de garanties	
<small>(a) Franchise de 23 € pour les frais de traitement. (b) Franchise de 15 € par dossier (c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable (d) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP FFESSM sur : www.cabinet-lafont.com (rubrique «service en ligne») Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessite une convention d'assistance spécifique. Contactez le Cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.</small>								